

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ARTICLE 1 - Introduction

Les présentes Conditions Générales de Vente (les « **CGV** ») ont pour objet de régir les ventes réalisées entre :

- La société SOLUTIONS MATERIEL MEDICAL, SARL, ayant son siège social au 3, allée John Ropper , 37250 MONTBAZON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOURS sous le numéro 850 905 878, numéro de TVA intra-communautaire : FR74850905878, Tél : 02 47 60 78 00, Email : saintavertin@districlubmedical.com, franchisé indépendant membre du réseau DISTRI CLUB MEDICAL (le « **MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL** ») ; et
- Toute personne, physique ou morale (le(s) « **Client(s)** ») passant commande auprès du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL de produits auprès de son magasin situé au 3, allée John Ropper , 37250 MONTBAZON (le « **Magasin** »), sur place ou à distance - par courrier électronique, par téléphone, ou encore par courrier postal - (les « **Produits** ») ; étant précisé que les dispositions protectrices du Code de la Consommation reprises dans le cadre des présentes CGV ne s'appliquent pas aux commandes passées par des Clients (personnes physiques ou morales) effectuant une commande de Produits dans le cadre de leur activité professionnelle, quelle qu'elle soit (artisanale, commerciale, libérale, industrielle, agricole).

Il est également précisé que les présentes CGV ne régissent pas les commandes de Produits prises en charge par la Sécurité Sociale.

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL et le(s) Client(s) sont ci-après dénommés individuellement « **Partie** » et collectivement « **Parties** ».

### ARTICLE 2 - Objet et domaine d'application

Les présentes CGV ont pour but de définir les modalités et conditions de vente entre le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL et ses Clients, que l'opération se produise sur place, au sein du Magasin que, par courrier électronique, par téléphone, ou encore par courrier postal, à l'exclusion de toute autre vente (et notamment à l'exclusion des ventes par Internet).

Elles règlent notamment toutes les étapes nécessaires pour valider la commande et assurer le suivi de cette commande entre les Parties.

Les présentes CGV figurent au dos de chaque devis et/ou bons de commande de Produits et/ou factures d'achat de Produits. Elles peuvent également être envoyées par courrier électronique ou par voie postale, sur simple demande du Client.

Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la passation de la commande par le Client et portées à la connaissance du Client avant la validation de sa commande.

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL a la possibilité d'adapter ou de modifier les présentes CGV, notamment afin de prendre en considération les évolutions de son fonctionnement interne ou toute évolution légale, jurisprudentielle, éditoriale et/ou technique. En cas d'évolution ou de modification, les nouvelles CGV applicables sont celles portées à la connaissance du Client et validées lors de la commande.

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL invite les clients à relire attentivement les CGV qui lui sont communiquées d'une commande à l'autre.

En cochant la case "J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et je les accepte" avant d'enregistrer sa commande, le Client reconnaît avoir lu et accepter expressément, sans restriction ni réserve les CGV applicables lors de la passation de sa commande. L'achat par courriel, téléphone, voie postale entraîne également l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve des présentes CGV.

Les présentes CGV sont complétées par les conditions particulières constituées par le bon de commande signé et/ou validé par les Parties, selon les termes et conditions de l'article 5.2.

Les présentes CGV priment sur les conditions générales du Client professionnel, en cas de contradiction, sauf acceptation expresse préalable par écrit.

### **ARTICLE 3 - Caractéristiques des Produits**

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL informe le Client des caractéristiques essentielles des Produits – lesquelles figurent au sein de la fiche produit de chaque Produit présenté sur le catalogue remis au Client et/ou présenté au sein du Magasin – et indique le prix du Produit.

Le Client s'engage à lire attentivement ces informations avant de passer une commande auprès du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL.

Par ailleurs, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL indiquera, lorsqu'il y est tenu en application des dispositions légales et réglementaires :

- Les qualités et caractéristiques environnementales de tout Produit générateur de déchets (l'incorporation de matières recyclées, l'emploi de ressources renouvelables, la durabilité, la compostabilité, la recyclabilité) ;
- Les règles de tri applicables au Produit.

Les caractéristiques essentielles des Produits et les visuels présentés au sein du Magasin, du catalogue ou dans les courriels adressés par le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL n'ont qu'une valeur indicative, de sorte que la différence de perception des formes et des couleurs entre les visuels présentés et les Produits ne saurait engager la responsabilité du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL.

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL s'efforcera de présenter au Client les photographies les plus fidèles possibles. La perception du Produit peut ne pas correspondre totalement au Produit réel.

En tout état de cause, il est précisé que les Produits sont couverts par la garantie légale de conformité et par la garantie légale contre les vices cachés, et peuvent donc être retournés contre remboursement en cas de non-conformité ou de vice caché, conformément aux dispositions de l'article 8.1 ci-après.

Dans l'hypothèse d'une commande de Produits effectuée à distance, le Client consommateur dispose d'un droit de rétractation et de retour dans les conditions de l'article 7 ci-après.

Les Produits peuvent être présentés en photographie avec d'autres Produits. Le descriptif mentionnera ce qui fait partie de chaque Produit commercialisé ou n'en fait pas.

Sauf information contraire spécifiée au Client, tous les Produits vendus par le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL sont neufs, et conformes à la législation en vigueur au sein de l'Union européenne et aux normes applicables en France.

## **ARTICLE 4 - Commande**

Pour pouvoir passer commande d'un Produit, le Client doit être âgé d'au moins 18 ans et/ou disposer de la pleine capacité juridique, ou être le représentant d'une personne morale régulièrement immatriculée - dûment habilitée à l'effet de commander un Produit au nom de la personne morale concernée.

Pour passer commande, le Client doit sélectionner les Produits qu'il souhaite acheter, en consultant au préalable le catalogue de Produits et/ou les Produits commercialisés en Magasin, pour vérifier que ces derniers lui conviennent.

Le Client est tenu de lire attentivement les différents avertissements figurant sur les fiches décrivant les Produits et notamment les différents conseils d'utilisation avant de procéder à toute commande.

### **4.1. Date de la commande**

La date de la commande est celle :

- De la date de paiement par carte bancaire, ou
- De la date de réception du chèque, du virement ou de l'acceptation du crédit, en cas de paiement respectivement par chèque, par virement ou à crédit.

### **4.2. Bon de commande et facture**

Pour les commandes passées par un Client professionnel, un bon de commande est établi en Magasin, par courrier, par email, ou par téléphone. Pour les commandes passées par un Client consommateur, aucun bon de commande ne sera établi.

Nonobstant ce qui précède, pour les commandes passées à distance par un Client professionnel ou consommateur, une la confirmation de commande est envoyée par courriel au Client.

Dans la mesure où aucune vente en livraison n'est effectuée et que les Produits sont retirés en magasin, la facture d'achat de tout Produit est remise au Client lors de son paiement définitif de la commande (voir ci-dessous).

La commande n'est définitive que lorsque le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL reçoit une confirmation du règlement intégral de la commande par le Client.

Une fois la commande validée :

- Pour les ventes à distance : le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL adressera au Client un courriel de confirmation de la commande récapitulant l'ensemble des éléments relatifs à celle-ci. En imprimant et/ou en conservant ce courriel, le Client disposera d'un moyen de preuve attestant de la passation de la commande et de son paiement.
- Pour les ventes en Magasin : le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL remettra au Client une facture d'achat, moyen de preuve dont le Client disposera attestant de sa commande et de son paiement.

Les CGV, la confirmation de commande et/ou la facture d'achat seront fournies au Client sur support durable, par courriel.

### **4.3. Informations fournies par le Client lors de la commande**

Le Client peut passer sa commande auprès du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL sur place en Magasin, par courrier postal, courriel ou téléphone.

Quel qu'en soit le mode, la commande adressée par le Client doit comporter les informations permettant le traitement de celle-ci dans des conditions satisfaisantes.

Dans tous les cas, le Client doit fournir les informations suivantes, permettant son identification et l'enregistrement de sa commande :

- le Client mentionne clairement les Produits sélectionnés avec les références indiquées en Magasin et/ou sur le catalogue remis au Client, incluant les options de couleurs, tailles, etc. Pour les Produits comportant des options, le Client veille à ce que les références précises mentionnent les options qu'il entend sélectionner ;
- le Client indique les quantités demandées ;
- le Client indique le mode de paiement choisi.

Le Client est responsable des informations renseignées lors de la passation de sa commande, ces informations étant indispensables au bon traitement de la commande. Le Client s'engage également à informer sans délai le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL de tout changement intervenu sur les informations communiquées lors de la passation de sa commande.

En cas d'erreur, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL ne pourra être tenu responsable ni voir sa responsabilité engagée.

Il est également précisé qu'en aucun cas, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL ne saurait être tenu responsable en cas d'usurpation de l'identité d'un Client.

### **4.4. Disponibilité des Produits**

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL travaille, en fonction des Produits, en stock, en flux tendu ou en commande directe chez ses fournisseurs.

Les Produits proposés à la vente sont disponibles dans la limite des stocks présents chez le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL ou sous réserve de ceux présents en stock chez ses fournisseurs.

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL s'engage à honorer les commandes reçues dans la limite de ses stocks disponibles ou de ceux disponibles chez ses fournisseurs.

La disponibilité d'un Produit peut varier rapidement en fonction de l'évolution des ventes. Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL effectue une mise à jour très fréquente des disponibilités et des précisions complémentaires peuvent être communiquées au Client par téléphone ou courriel.

Si un Produit commandé n'est plus disponible ou n'est plus fabriqué par le fabricant concerné, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL prévient le Client par téléphone ou par courriel.

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL pourra proposer au Client un Produit équivalent en qualité et/ou en prix. L'accord formel du Client sera demandé par le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL avant toute expédition.

Le Client aura alors également la faculté d'annuler sa commande eu égard à ces nouvelles informations, sans aucune pénalité d'annulation. Le Client ne pourra prétendre à aucune indemnité d'annulation en-dehors du remboursement intégral de la commande.

#### **4.6. Suivi de la commande**

Le Client peut à tout moment prendre contact avec le service client du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL afin d'être informé du suivi de sa commande. Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL propose au Client d'appeler le service Client du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL (prix d'une communication locale), ce service n'est pas surtaxé.

### **ARTICLE 5 - Prix et conditions de paiement**

#### **5.1. Prix**

Les prix des Produits sont en euros, toutes taxes comprises.

Les prix tiennent compte de la TVA applicable au jour de la commande. Tout changement du taux applicable pourra être répercuté sur les prix des Produits à la date d'entrée en vigueur du nouveau taux.

Le taux de TVA d'un montant de 5,5 %, 10 % ou 20 % en fonction des Produits s'applique en pourcentage sur la valeur des marchandises vendues hors taxes, pour une commande en France Métropolitaine. Les tarifs étant susceptibles d'évoluer, les prix mentionnés en Magasin / sur catalogue peuvent être modifiés à tout moment. Ils peuvent également être soumis à des variations pour des raisons de prix de lancement, de promotions ou de soldes.

Le prix applicable est celui mentionné sur le bon de commande à la date d'enregistrement de la commande par le Client / celui affiché en Magasin, peu importe qu'il soit différent de celui mentionné sur le catalogue diffusé en version « papier ».

#### **5.2. Absence de livraison**

Il est entendu que les Produits sont exclusivement à retirer en magasin, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL ne proposant pas de service de livraison.

#### **5.3. Paiement**

##### **5.3.1. Moyens de paiement**

Le Client est informé des moyens de paiement acceptés avant toute confirmation de commande.

Le Client, sauf accord particulier contraire, peut régler sa commande par carte bancaire (carte bleue, carte Visa, Eurocard, Mastercard).

Il peut également la régler par virement, par chèque, à crédit.

##### **5.3.2. Sécurité de paiement**

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL met tout en œuvre pour assurer la sécurité et la confidentialité des données transmises lors d'un paiement à distance.

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL n'aura en aucun cas accès aux données bancaires du Client.

### **5.3.3. Date de paiement**

En cas de paiement par carte bancaire ou par virement, en une seule fois, le compte du Client est débité du montant de ses achats au moment de la validation de son paiement. En cas de paiement par chèque, l'encaissement se fait à réception du chèque, et vaut validité de la commande du Client.

### **5.3.4. Retard de paiement**

- Le paiement s'effectue en principe comptant, au jour de la commande.
- En cas de rejet de la part de la banque d'un débit carte bleue, d'un chèque ou de tout autre moyen de paiement, le client est informé qu'il doit contacter le service client afin de payer sa commande par tout moyen de paiement.
- En cas d'accord particulier sur des paiements échelonnés, quel que soit le mode de paiement, le défaut d'acceptation dans les délais légaux d'un chèque ou d'un effet de commerce, ou le défaut de paiement d'une des échéances au terme prévu, et sans autre avis, entraîne la suspension de la commande.

Le Client sera déchu du terme pour tous les paiements à intervenir et toutes les créances deviendront immédiatement exigibles.

En cas de retard de paiement d'un Client professionnel, seront exigibles, conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur par mois de retard, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

### **5.4. Clause de réserve de propriété – transfert des risques – clauses applicables aux seuls Clients professionnels**

S'agissant des seuls clients professionnels :

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL demeure propriétaire des Produits jusqu'à leur paiement parfait par le Client. À défaut de paiement, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL a la faculté de reprendre les Produits.

Les stipulations ci-dessus ne font pas obstacle au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration des Produits soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner dès la mise à disposition des Produits.

Dans le cas où le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL devrait revendiquer des Produits récupérés par le Client / livrés, il conserverait les acomptes reçus à titre de dommages et intérêts.

Aussi longtemps que subsiste le droit de propriété, la mise en œuvre ou la transformation du Produit placé sous ladite réserve de propriété se fait au profit du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL.

### **ARTICLE 6 - Rétractation – Annulation – applicable aux seuls Clients consommateurs et pour les seules ventes conclues à distance**

**Les dispositions du présent article bénéficient aux seuls Clients consommateurs et pour les seules ventes conclues à distance :**

#### **6.1. Droit de rétractation**

Pour les ventes conclues à distance uniquement, le Client consommateur dispose du droit de se rétracter du présent contrat dans un délai de 14 jours, sans avoir à justifier d'un motif particulier ni à payer de pénalité.

Le délai de rétractation expire 14 jours à compter de la date de « livraison », définie au titre du présent article comme étant le jour où le Client, ou un tiers désigné par le Client autre que le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL, prend physiquement possession du Produit.

En cas de « livraison » d'une commande comportant plusieurs Produits « livrés » en plusieurs fois, le délai de rétractation court à compter de la réception du dernier Produit de la commande « livrée ».

Conformément aux dispositions du code de la consommation, les Produits visés à l'article L.221-28 du code de la consommation ne peuvent pas faire l'objet d'un droit de rétractation, et en particulier les Produits suivants :

- *« 2° De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;*
- *3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;*
- *4° De fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;*
- *5° De fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;*
- *6° De fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;*
- *8° De travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence »*

## **6.2. Exercice du droit de rétractation**

Pour exercer le droit de rétractation, le Client consommateur peut remplir le formulaire de rétractation figurant en annexe ou adresser au MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL tout autre document au choix du Client consommateur portant toutes les mentions présentes sur ledit formulaire de rétraction ; et l'envoyer par courrier ou courriel dans un délai de 14 jours suivant la date de « livraison » définie à l'article 6.1.

## **6.3. Effets de la rétractation**

L'envoi de la demande de rétractation donne lieu à l'obtention automatique d'un numéro de retour. Il ne s'agit pas d'une demande d'autorisation, mais d'une garantie indispensable pour assurer un retour en toute traçabilité et sécurité pour le Client. Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL indiquera alors au Client consommateur la démarche à suivre.

Un retour ne respectant pas cette procédure et dont le ou les colis seraient égaré(s) pendant le transport ne pourra être pris en compte par le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL.

Le conditionnement doit répondre aux stipulations de l'article 6.4.

Les frais de retour sont à la charge du Client consommateur.

Pour les Produits volumineux, après contact du service client du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL pourra organiser ce retour sur rendez-vous.

Le Client consommateur doit renvoyer le Produit sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours après la notification de son droit de rétractation.

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL a 14 jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du Client consommateur de se rétracter pour le rembourser. A défaut de réception par le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL des Produits retournés dans ce délai, le remboursement est différé jusqu'à entière récupération desdits Produits.

#### **6.4. Conditions liées aux échanges et remboursements**

Le droit ou la possibilité d'échange ou de remboursement ne s'applique que si le Produit est renvoyé emballé (ou réemballé) dans son emballage d'origine en parfait état, complet et ne présentant aucune trace de choc, de dysfonctionnement ou de trace manifeste d'utilisation.

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL se réserve le droit de refuser l'échange ou le remboursement si les Produits reçus en retour ne respectent pas ces conditions.

### **ARTICLE 7 - Garanties**

#### **7.1. Garantie légale**

Outre les garanties spécifiques, les Clients disposent, sur tous les Produits, de la garantie légale pour vices cachés en application des articles 1641 à 1648 du Code civil et de la garantie légale de conformité en application des articles L. 217-3 et suivants du code de la consommation pour le Client consommateur seulement.

Grace à cette garantie, le Client qui prouve l'existence d'un vice caché, peut obtenir au choix, le remboursement du prix contre la restitution du Produit ou le remboursement seulement d'une partie du prix sans restitution du Produit.

S'agissant des Clients consommateurs, il est également indiqué que :

Le Client consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du Produit pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le Client n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du Produit prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le Client consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du Produit.

La garantie légale de conformité donne au Client consommateur droit à la réparation ou au remplacement du Produit dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le Produit est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le Client demande la réparation du Produit, mais que le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du Produit.

Le Client consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le Produit ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du Produit, si :

- 1° le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL refuse de réparer ou de remplacer le Produit ;
- 2° La réparation ou le remplacement du Produit intervient après un délai de trente jours ;
- 3° La réparation ou le remplacement du Produit occasionne un inconvénient majeur pour le Client, notamment lorsque le Client consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du Produit non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du Produit réparé ou de remplacement ;



4° La non-conformité du Produit persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL restée infructueuse.

Le Client consommateur a également droit à une réduction du prix du Produit ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le Client consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du Produit au préalable.

Le Client consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du Produit en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du Produit remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300.000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le Client consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le Produit est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du Produit.

En cas de confirmation par le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL de la prise en charge du Produit au titre de la garantie légale donnant lieu à la réparation ou au remplacement du Produit non conforme, le Client consommateur devra retourner au MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL le Produit pour sa mise en conformité dans les conditions prévues à l'article 6.4 s'agissant du conditionnement. Pour les Produits volumineux, après contact du service client du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL pourra organiser ce retour sur rendez-vous fixé avec le livreur.

.

Ce renvoi devant être réalisé et pris en charge par les Parties conformément aux dispositions des articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation, ainsi qu'aux articles D. 217-1 et L. 241-6 et suivants du code de la consommation.

A cet égard, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL sera tenue de rembourser au Client consommateur les frais d'envoi du Produit en vue de sa mise en conformité dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter du jour où le Client consommateur est informé de la prise en charge du Produit au titre de la garantie légale. Le montant dû à ce titre est de plein droit majoré de 10 % si le remboursement intervient au plus tard quatorze jours au-delà de ce terme, de 20 % jusqu'à trente jours et de 50 % ultérieurement.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les garanties légales, le Client consommateur peut contacter le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL par courrier, courriel ou téléphone en utilisant les coordonnées mentionnées ci-dessus.

## **7.2. Garantie contractuelle**

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL / les fournisseurs proposent pour certains produits et seulement à destination d'une certaine typologie de clients (consommateur ou professionnel selon les cas) une garantie contractuelle complémentaire aux garanties légales.

Un contrat spécifique et dédié à cette garantie commerciale supplémentaire sera, le cas échéant remis au Client concerné en parallèle de son achat du Produit en relevant, lequel devra la signer pour bénéficier d'une telle garantie.

### **7.3. Exclusions de garanties**

Le non-respect par le Client des instructions d'installation d'usage et de la destination des Produits est susceptible d'endommager les Produits / d'affecter leur bon fonctionnement. Il en est de même en cas de montage ou d'utilisation anormale. Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL ne saurait être tenue pour responsable des dommages et dysfonctionnements occasionnés aux Produits dans une telle hypothèse.

Il est enfin précisé que les dimensions, couleurs et poids des matériaux des Produits soumis à variation en raison de leur nature ou de leur mode de fabrication bénéficient des tolérances d'usage. Ainsi, une réclamation quelconque à cet égard du Client ne le dispense pas de l'obligation de payer toutes commandes de Produits pour lesquelles il n'existe aucune contestation valablement formée et ouvrant droit à une suspension du paiement du prix des Produits concernés.

### **ARTICLE 8 – Responsabilités – clauses applicables aux seuls Clients professionnels**

#### **Les dispositions du présent article s'appliquent aux seuls Clients professionnels**

##### **8.1. Force majeure**

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL est libérée de ses obligations de mise à disposition des Produits achetés à distance en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles assimilés contractuellement à des cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris toute cause entravant l'activité du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL ou celle de ses fournisseurs ou amenant un chômage total ou partiel chez le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL ou chez ses fournisseurs – ce même s'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du Code civil.

Dans ce cas, si le paiement est déjà intervenu, le Client sera intégralement remboursé du prix payé.

##### **8.2. Utilisation impropre / non conforme**

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL décline toute responsabilité quant à l'utilisation impropre ou non conforme à leur destination des Produits que le Client professionnel a commandés. L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les Produits notamment pour cause d'incompatibilité de matériel ne peut en aucun cas donner lieu à remboursement ni indemnisation.

##### **8.3. Clause limitative de responsabilité**

La responsabilité du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL sera limitée aux dommages matériels directs causés au Client professionnel qui résulteraient de fautes imputables au MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL dans l'exécution du contrat.

Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL n'est pas tenu de réparer les conséquences dommageables des fautes commises par le Client professionnel ou des tiers en rapport avec l'exécution du contrat.

En aucune circonstance, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL ne sera tenu d'indemniser les dommages immatériels ou indirects, et notamment les pertes d'exploitation, de profit, d'une chance, d'un préjudice commercial, d'un manque à gagner.

La responsabilité civile du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL, toutes causes confondues à l'exception des dommages corporels et de la faute lourde, est limitée à une somme plafonnée à la valeur facturée et encaissée des Produits fournis.

## **8.4. Prescription**

À l'égard des seuls Clients professionnels, la prescription de toute action liée à l'exécution, la validité, l'interprétation ou la cessation du contrat de vente est conventionnellement limitée à 1 an, conformément à l'article 2254 du Code civil.

À l'égard du Client consommateur, les règles de prescription de droit commun s'appliquent.

## **ARTICLE 9 – Protection des données, propriété intellectuelle**

### **9.1. Données nominatives et personnelles**

Des données à caractère personnel concernant les Clients sont collectées lors de la passation d'une commande de Produits auprès du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL ou de l'inscription des Clients dans le cadre d'autres opérations particulières font l'objet d'un traitement informatisé par les services du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL.

Les Clients concernés sont invités à prendre connaissance de la « Politique de confidentialité » du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL disponible sur

<https://eysines.districtclubmedical.com/donnees-personnelles/>

En toute hypothèse, les Clients concernés disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent en application de la Loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Il est précisé à cet égard que les données à caractère personnel collectées sont les données nécessaires au traitement de commandes de Produits ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique commerciale du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL, permettant d'identifier le Client, notamment le prénom, et le nom du Client, son adresse électronique, son numéro de téléphone, sa date de naissance, et son adresse postale.

### **9.2. Propriété intellectuelle**

Tous les éléments et contenus des documents commerciaux DISTRI CLUB MEDICAL, et notamment du catalogue, qu'ils soient visuels, graphiques, vidéos ou sonores, y compris les technologies sous-jacentes utilisées, sont protégés par le droit d'auteur, des marques ou des brevets.

Le Client ne peut en aucun cas revendiquer la propriété.

## **ARTICLE 10 – Environnement**

Certains Produits commercialisés par le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL peuvent générer des déchets. Par conséquent, en application de l'article L. 541-9-1 du code de l'environnement, le Client sera – le cas échéant – informé en amont de sa commande des qualités et caractéristiques environnementales desdits Produits, notamment l'éventuelle incorporation de matière recyclée, l'emploi de ressources renouvelables, la durabilité, la compostabilité, la réparabilité, les possibilités de réemploi, la recyclabilité et la présence de substances dangereuses, de métaux précieux ou de terres rares, en cohérence avec le droit de l'Union européenne.

Le Client sera également informé des éventuelles primes et pénalités mentionnées à l'article L. 541-10-3 du code de l'environnement, versées par le producteur.

Par ailleurs, certains Produits électriques ou électroniques ont des effets potentiels sur l'environnement et la santé humaine du fait de la présence de substances dangereuses. Le Client est en conséquence invité à prendre connaissance

des indications relatives au traitement et la collecte des déchets issus des Produits. Lesquelles figurent sur les Produits concernés directement et/ou sur l'emballage et/ou sur les documents de garantie et notices d'utilisation l'accompagnant.

Il est enfin précisé que – pour les Produits relevant de l'article L. 541-10-8 du code de l'environnement, le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL reste à la disposition du Client pour une éventuelle reprise de son ancien produit similaire au Produit acheté auprès du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL.

## **ARTICLE 11 - Intégralité des CGV**

**11.1.** Dans l'hypothèse où une des clauses des présentes CGV serait considérée comme invalide ou illégale ou abusive ou nulle pour quelque raison que ce soit, les autres clauses ne seront pas affectées et demeureront pleinement en vigueur entre les Parties.

**11.2.** Le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL pourra faire évoluer à tout moment les présentes CGV. Les nouvelles conditions seront portées à la connaissance du Client par une nouvelle diffusion par tout moyen et préalablement à toute passation de commande.

## **ARTICLE 12 - Durée**

Les présentes CGV sont modifiables à tout moment par le MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la passation de la commande par le Client et portées à la connaissance du Client avant la validation de sa commande. La dernière date de modification des présentes CGV figure en bas des présentes CGV.

## **ARTICLE 13 - Loi applicable et règlement des litiges**

### **13.1. Loi applicable**

Les présentes CGV, ainsi que les commandes de Produits auprès du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL en découlant, sont soumises à la loi française.

### **13.2. Clause attributive de juridiction à l'égard du Client professionnel**

Dans le cas où le Client est un professionnel effectuant sa commande dans le cadre de son activité professionnelle, tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution, à la non-exécution des présentes CGV ainsi qu'aux commandes de Produits en découlant relèveront de la compétence du Tribunal de commerce du siège social du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL.

### **13.3. Clause de médiation à l'égard du Client consommateur**

Le Client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'opposerait au MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL dans les conditions des articles L. 611-1 et suivants du code de la consommation.

Le Client consommateur doit cependant justifier avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du service clients du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL, envoyée par courrier LR/AR et par mail à l'adresse suivante :

### **Coordonnées Service client du MAGASIN DISTRI CLUB MEDICAL**

3, allée John Ropper , 37250 MONTBAZON

Tél. : 02 47 60 78 00

Courriel : [saintavertin@districlubmedical.com](mailto:saintavertin@districlubmedical.com)

Si dans un délai de 21 jours à compter de l'envoi de la réclamation du Client, la réponse à sa demande ne le satisfait pas, le Client pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées sont les suivantes :

**Médiation Franchise-Consommateurs (FFF)**

29, boulevard de Courcelles

75008 PARIS

Tél. : 01 53 75 22 25

<https://mediation-franchise-consommateurs.com/>

**ANNEXE**

**Modèle de formulaire de Rétractation**

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation pour les Produits faisant l'objet d'un droit de rétractation)

A l'attention de la société SOLUTIONS MATERIEL MEDICAL, 3, allée John Ropper , 37250 MONTBAZON - Email : [saintavertin@districlubmedical.com](mailto:saintavertin@districlubmedical.com)

Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du Produit (\*) ci-dessous :

Commandé le (\*)/reçu le (\*) : \_\_\_\_\_

Nom du (des) consommateur(s) : \_\_\_\_\_

Adresse du (des) consommateur(s) : \_\_\_\_\_

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

(\*) Rayer la mention inutile.